

## Procès-verbal du Conseil municipal de Gilhac et Bruzac

### Séance du 13 décembre 2024

Le treize décembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes René Bois, en raison des travaux de réaménagement de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

**Présents** : Mesdames Pascale BORIE, Jeannine CHAVE, Christine HASSE, Germaine TRACOL  
Messieurs Gilbert BOUVIER, Jérôme CHAIX, Gaëtan CHARMETTE, Francis CHEVALIER, Gilbert MULLET

**Absente** : Héléna CHARMETTE

**Secrétaire de séance** : Germaine TRACOL

---

Le maire ouvre la séance à 20h05 et souligne que le quorum est atteint. L'assemblée peut donc valablement délibérer en tous points.

M. BOUVIER demande l'autorisation de soumettre deux délibérations supplémentaires, pour la réservation de Tremplin et la vente d'une parcelle à un particulier. Il propose également de réserver le point sur le PADD pour la fin de la séance, après les sujets divers, afin d'avoir tout le temps nécessaire pour échanger sur ce sujet.

Ces propositions étant acceptées, le maire propose de passer à l'ordre du jour.

#### **1. Approbation des derniers procès-verbaux**

Les procès-verbaux des 20 septembre et 25 octobre 2024 sont approuvés à l'unanimité.

#### **2. Décision modificative d'intégration au budget principal des subventions notifiées** ***Délibération 30-2024***

Le Maire expose à l'assemblée les subventions qui ont été notifiées cet automne pour les projets suivants :

- DETR	abords mairie	20 299 €
- Département	abords mairie	11 112 €
	goudronnage	14 360 €
- CAPCA	goudronnage	<u>9 000 €</u>
TOTAL		54 771 €

Il propose d'augmenter les recettes d'investissement de ce montant et d'ajuster les dépenses d'autant, comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	240 470.00 €	0.00 €	54 771.00 €	295 241.00 €
21 Immobilisations corporelles	240 470.00 €	0.00 €	54 771.00 €	295 241.00 €
21311/21	156 674.40 €	0.00 €	10 000.00 €	166 674.40 €
2151/21	60 150.00 €	0.00 €	44 771.00 €	104 921.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	77 663.04 €	0.00 €	54 771.00 €	132 434.04 €
13 Subventions d'investissement	77 663.04 €	0.00 €	54 771.00 €	132 434.04 €
1321/13	15 000.00 €	0.00 €	20 299.00 €	35 299.00 €
1323/13	0.00 €	0.00 €	25 472.00 €	25 472.00 €
13251/13	13 046.04 €	0.00 €	9 000.00 €	22 046.04 €

Les totaux de chaque section seront modifiés ainsi :

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	363 124.02 €	0.00 €	54 771.00 €	417 895.02 €
Total général des recettes d'investissement (1)	363 124.02 €	0.00 €	54 771.00 €	417 895.02 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	340 937.09 €	0.00 €	0.00 €	340 937.09 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	340 937.09 €	0.00 €	0.00 €	340 937.09 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la décision modificative n°5 du budget principal présentée ci-dessus.

### 3. Autorisation de dépenses d'investissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2025

#### **Délibération 31-2024**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif du nouvel exercice sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour autoriser le comptable public à procéder à la prise en charge et au règlement des mandats d'investissement qui lui seront transmis avant le vote du Budget Primitif 2025 et ce dans la limite de 25 % des crédits d'investissement inscrits au budget de l'année 2024.

Chapitre	Crédits votés au BP 2024 (crédits ouverts) A	RAR 2023 inscrits au BP 2024 (crédits reportés) B	Crédits ouverts au titre des DM votées en 2024 C	Montant total à prendre en compte D = A + C
D20	10 000 €	- €	976 €	10 976 €
D21	221 300 €	13 230 €	60 711 €	282 011 €
D23	1 576 €	2 241 €	- 1 576 €	- €
			<b>Total</b>	<b>292 987 €</b>

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées (25%) : 73 247 €

Au vu de ce qui précède, le conseil municipal autorise donc le maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 73 247 €.

Le maire propose de répartir cette somme, comme suit :

Article M57	Libellé	Montant
202	Frais études, élaboration doc. d'urbanisme	15 000.00 €
2111	Terrains nus	500.00 €
21311	Hôtel de ville	25 000.00 €
21318	Autres bâtiments publics	4 000.00 €
2151	Réseaux de voirie	22 747.00 €
21838	Autre matériel informatique	2 000.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 000.00 €
2188	Autres immo corporelles	2 000.00 €
	<b>Total</b>	<b>73 247.00 €</b>

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2025 du budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire et autorise le trésorier à régler les différents mandats d'investissement qui lui seront adressés avant le vote et l'approbation du budget primitif principal 2025 dans les conditions décrites précédemment.

#### **4. Cheminement piéton à Bousсенac – demandes de subventions**

##### ***Délibération 32-2024***

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'un cheminement piéton à Bousсенac, le long de la D21, de la plateforme du camping jusqu'au chemin de Bousсенac. Le montant du projet s'élève à 35 111.18 € HT, soit 42 133.42 € TTC, y compris la maîtrise d'œuvre assurée par le SDEA de 3 821.52 € HT.

Monsieur le Maire envisage de déposer une demande de subvention auprès des organismes suivants :

- Département de l'Ardèche, au titre des amendes de police
- DETR-DSIL 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE le dépôt de dossiers de subvention auprès des organismes susmentionnés,
- AUTORISE Monsieur le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout document permettant de mener à bien cette affaire.

#### **5. Proposition d'emprunt**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le besoin de financement, dans l'attente des subventions et de la vente d'Aubinas.

Les élus débattent de la pertinence d'une telle décision, à une année de la fin du mandat et plusieurs ne souhaitent pas l'imposer à l'équipe qui prendra la relève en 2026. De plus, certains conseillers municipaux mentionnent que les taux sont à la baisse et qu'il serait plus intéressant d'attendre.

Il est donc décidé de reporter cette décision.

## **6. Dissolution du budget logements**

### ***Délibération 33-2024***

Le Maire présente à l'assemblée le projet de dissolution du budget logements qui n'a plus de raison d'être, vu le projet de vente du bâtiment d'Aubinas, ajouté au fait qu'il n'y ait plus d'encaissement de loyer, ni de travaux effectués.

Il explique que le résultat de l'exercice 2024 (déficit ou excédent) du budget logements serait ainsi intégré alors au budget principal, lors de la délibération d'affectation des résultats 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la dissolution du budget logements au 31 décembre 2024,
- NOTE que le budget principal 2025 sera bâti avec le SGC, afin d'intégrer les comptes nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le maire ou la 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tout document permettant de mener à bien cette affaire.

## **7. Achat de parcelle à Boussenac**

### ***Délibération 34-2024***

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'acquisition à M. et Mme TACK d'une parcelle à Boussenac, sur laquelle se trouve la citerne DECI du hameau, ainsi qu'une bande de terrain remontant le long de la D21.

- Parcelle P 345 (issue du découpage de la P 275) : 1809 m<sup>2</sup>,

Le propriétaire est vendeur au prix total de 180 €, auxquels se rajoutent les frais de géomètre et de notaire, qui seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'achat de la parcelle P 345, dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- PORTE au budget 2024 les crédits nécessaires,
- AUTORISE le maire ou l'adjointe à signer les compromis et actes de vente.

## **8. Tremplin – Réservation de semaines**

### ***Délibération 35-2024***

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se positionner quant à la réservation de semaines de travail de la Brigade verte de l'Association Tremplin, pour l'année à venir.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE de réserver deux semaines à Tremplin Environnement pour l'année 2025, l'une en juin pour le débroussaillage autour des bâtiments, l'autre en automne pour différents travaux d'entretien (élagage, nettoyage, etc).

## **9. Vente de parcelle à Monistrol**

### ***Délibération 36-2024***

Le Maire expose à l'assemblée le projet de vente aux propriétaires de la maison mitoyenne de la mairie, d'une parcelle triangulaire située entre la voirie et le logement, référencée comme suit :

- Parcelle Q 196 : 23 m<sup>2</sup>,

Le Maire propose un prix total de 10 € et la prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la vente de la parcelle Q 196, dans les conditions mentionnées ci-dessus,
- AUTORISE le maire ou l'adjointe à signer les compromis et actes de vente.

## **10. Divers**

### **a. Syndicat d'eau potable Ayguo – rapport prix qualité service (RPQS)**

Le Maire présente et commente le rapport sur l'exercice 2023.

### **b. Travaux**

Mairie : Point avancement des travaux, possibilité de visite si souhaité.

Voirie : Evaluations demandées à M. VALLETTE du Service des Routes du Département.

### **c. Commissions**

Commission travaux : mardi 14 janvier, à 18h30 à la salle des fêtes

Commission finances : vendredi 31 janvier, à 18h30 au camping

### **d. Bulletin municipal**

Francis présent semaine 3

### **e. Antenne mobile**

Une réunion est prévue fin janvier avec SFR, le Département, la Préfecture et les deux communes. La date et le lieu restent à confirmer.

Mme CHAVE demande la parole sur ce sujet, mais en raison de l'importance du point sur le PADD restant à traiter, le Maire reporte cette intervention à la prochaine séance.

A 21h30, Mme CHAVE et Mme BORIE quittent la séance.

Après ce départ, 7 élus sont encore présents. Le quorum reste atteint et la séance peut continuer.

### **Divers (suite)**

#### **f. Aubinas**

Un 3<sup>e</sup> mandat a été donné pour la vente de ce bâtiment, à Eyrieux Immobilier.

### **11. Projet d'aménagement et de développement durable**

Monsieur le Maire présente le document réalisé par le bureau Réalités, lequel est commenté conjointement par Christine HASSE et Francis CHEVALIER.


Une réunion de travail sur la cartographie et le zonage aura lieu le 16 janvier à 18h30 à la salle des fêtes. Tous les élus y sont conviés.

**La séance est levée à 22h45.**

A l'issue de cette séance, les élus restant procèdent à la confection des colis de Noël et s'en répartissent la distribution aux aînés.

*Version définitive, validée lors du Conseil municipal du 23 janvier 2025*

*Signatures (après validation) :*



La secrétaire de séance,  
Mme Germaine TRACOL



Le Maire  
M. Gilbert BOUVIER